

Réunion du Conseil de Communauté du 26 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heure trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 20 février 2026, se sont réunis à la salle du conseil communautaire de Thouarcé (Bellevigne en Layon).

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

BAINVEL Marc	CHAUVIN Martine	LE BARS Jean-Yves	NOYER Robert
BELLEUT Sandrine	COCHARD Jean-Pierre	LE GALL Didier	PETIT Didier
BENETTA Nicolas	GENEVOIS Jacques	LEHEE Stephen	PEZOT Rémi
BERLAND Yves	GUILLET Priscille	LEVEQUE Valérie	ROULET Jean-Louis
BOET François	JOVIN-LEGAGNEUX Carole	MAILLART Philippe	SCHMITTER Marc
BREBION Jeanne Marie	KASZYNSKI Jean-Luc	MONNIER Marie-Madeleine	SOURISSEAU Sylvie
BROCHARD Cécile	LAVENET Vincent	NORMANDIN Dominique	FALLEMPIN Denis (suppléant)

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
ARLUISON Jean-Christophe	BAINVEL Marc	LAROCHE Florence	NORMANDIN Dominique
BAUDONNIERE Joëlle	GUILLET Priscille	MERCIER Jean-Marc	LEHEE Stephen
CESBRON Philippe	SCHMITTER Marc	MICHAUD Michelle	LE BARS Jean-Yves
JEAN Valérie	BROCHARD Cécile	POISSONNEAU William	MONNIER Marie-Madeleine

Etaient excusés, absents :

BAZIN Patrice	GAILLARD Aurélia	MERIC Dominique	ROUSSEAU Emmanuelle
CARRET Jacky	GALLARD Thierry	MEUNIER Flavien	RUILLARD Valérie
CESBRON Delphine	LUSSEON Jocelyne	MOREAU Anne	VAULERIN Hugues
CHRÉTIEN Florence	MARTIN Maryvonne	PELLETIER François	
FOREST Dominique	MAUDET Daniel	ROBÉ PIERRE	

Assistaient également à la réunion : Géraldine DELOURMEL, Sandrine DEROUET, Angèle POIRIER, Frédéric LELLU, Hélène GARNIER.

Date de convocation :	20 février 2026
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	53
Nombre de conseillers présents :	28 (dont 1 suppléant)
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de votants :	36 (dont 8 pouvoirs)
Nombre de voix :	Pour 36 – Contre : 0 – Abstention : 0
Date d'affichage :	3 mars 2026
Secrétaire de séance :	Marc BAINVEL

DELCC-2026-02-70 - DST - ASSAINISSEMENT – Approbation du zonage d’assainissement de la commune de Terranjou

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a établi le projet de plan de zonage d’assainissement en concertation avec la commune de Terranjou en cours d’élaboration de son PLU. Concomitamment de l’approbation du PLU par la commune, il revient à la Communauté de communes Loire Layon Aubance d’approuver le zonage d’assainissement afin que celui-ci soit annexé au PLU de la commune.

La commune de Terranjou et la Communauté de communes Loire Layon Aubance ont lancé la procédure de révision lors de leur délibération respective le 15 septembre 2025 pour la commune et, le 11 septembre 2025 pour la Communauté de communes.

Une enquête conjointe a été mise en œuvre entre le 19 novembre 2025 14h00 et le 05 janvier 2026 17h00. Le commissaire enquêteur, dans son rapport du 04 février 2026, a émis un avis favorable sans réserve pour le zonage d’assainissement, suite à la prise en compte des remarques de la MRAE et à l’ajustement du PLU en conséquence. Le zonage assainissement a donc fait l’objet d’ajustement mineur pour être en cohérence avec les modifications du PLU de la commune.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2224-10 et R2224-8 ;

Vu le code de l’environnement, et notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

Vu la loi sur l’eau en date du 3 janvier 1992 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Loire Layon Aubance en vigueur ;

Vu l’ordonnance N° E 25 0000 156/ 49 du 28 août 2025 du Président du Tribunal Administratif de Nantes désignant Monsieur Antoine BIDEZ en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu l’arrêté du Maire de la Commune de Terranjou n°2025-09-108 du 15 septembre 2025 signé par Monsieur Jean-Pierre COCHARD ;

Vu la délibération du Président de la Communauté de communes Loire Layon Aubance n° DELCC-2025-09-197-DST signé par Monsieur Marc SCHMITTER ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date 08 février 2026 portant sur un avis favorable sous réserve au zonage d’assainissement proposé dans le cadre de l’enquête publique ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT l’enquête publique qui s’est déroulée entre le 19 novembre 2025 14h00 et le 05 janvier 2026 17h00 ;

CONSIDERANT le rapport du 04 février 2026 et les conclusions du commissaire enquêteur rappelés ci-avant et qui émet un avis favorable sans réserve ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L’UNANIMITE :

- **APPROUVE** le zonage d’assainissement collectif – assainissement non collectif du territoire de la commune de Terranjou tel qu’il est annexé à la présente délibération ;

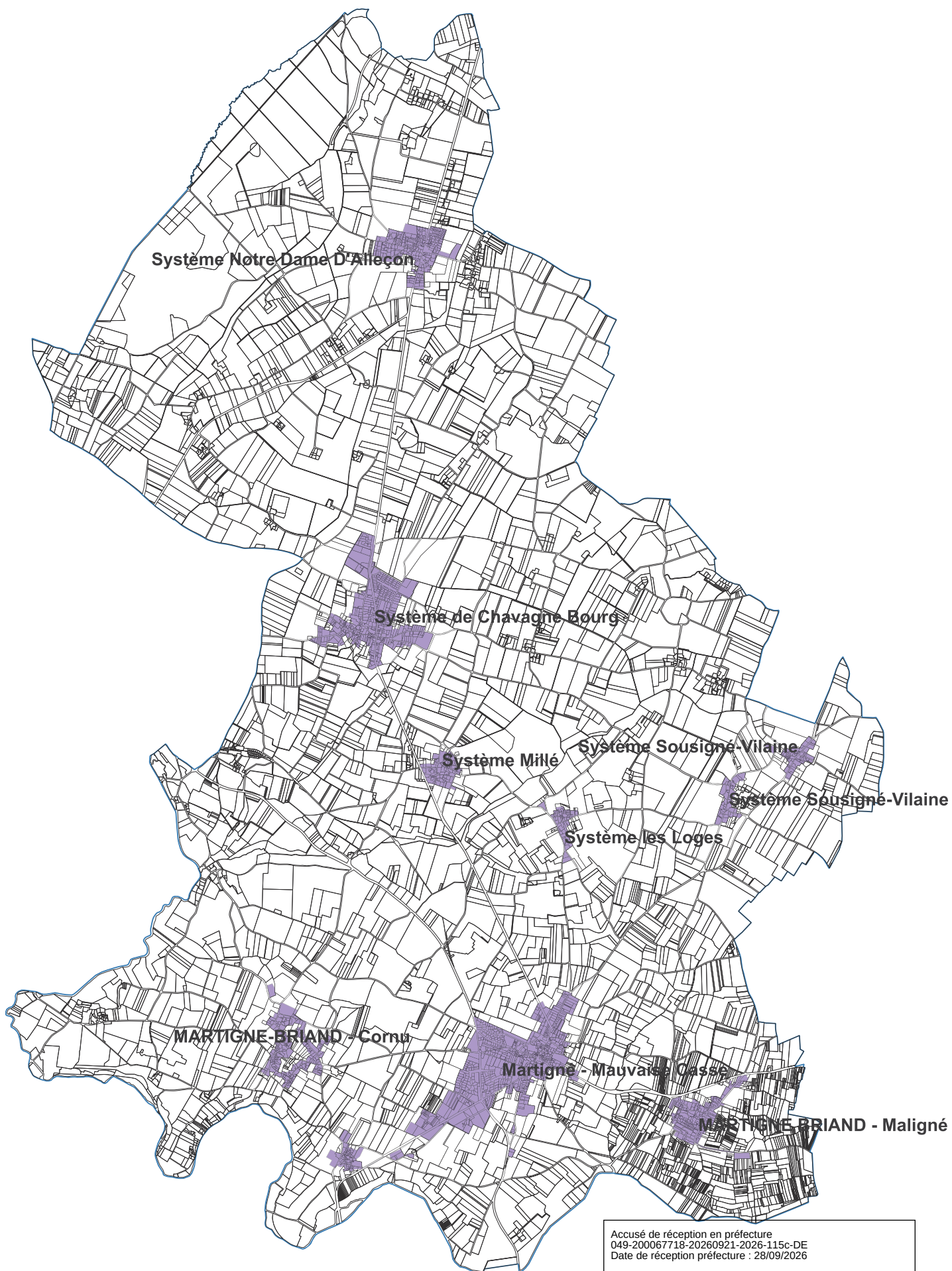
Accusé de réception en préfecture 049-200067718-20260921-2026-115c-DE Date de réception préfecture : 28/09/2026

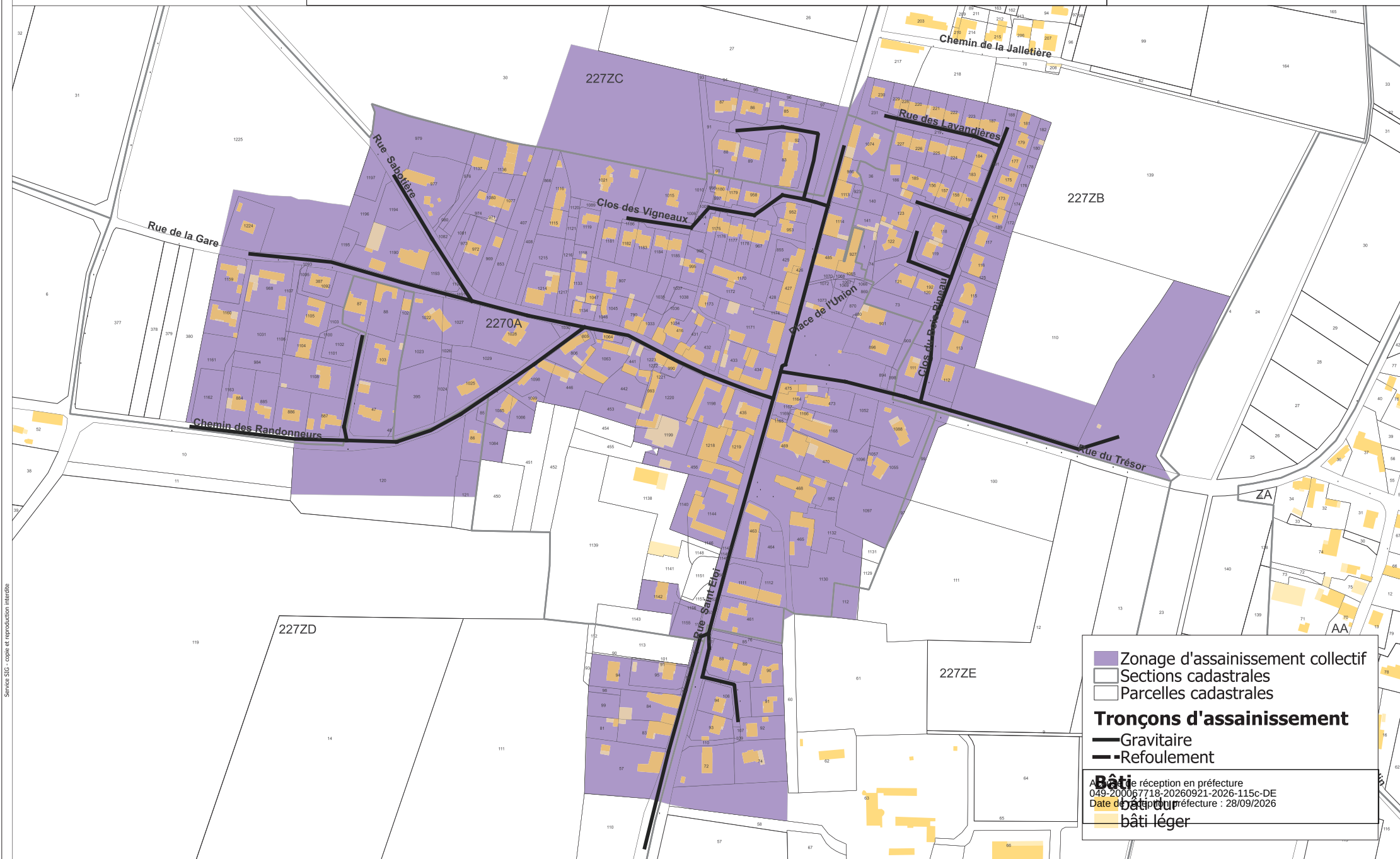
- INDIQUE que le zonage de l'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Terranjou et au siège de la Communauté de communes Loire Layon Aubance aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- AUTORISE le Président de la CCLLA ou son représentant à signer tous documents et actes concernant ce dossier ;
- DIT que le présent zonage est annexé au PLU de la commune de Terranjou.

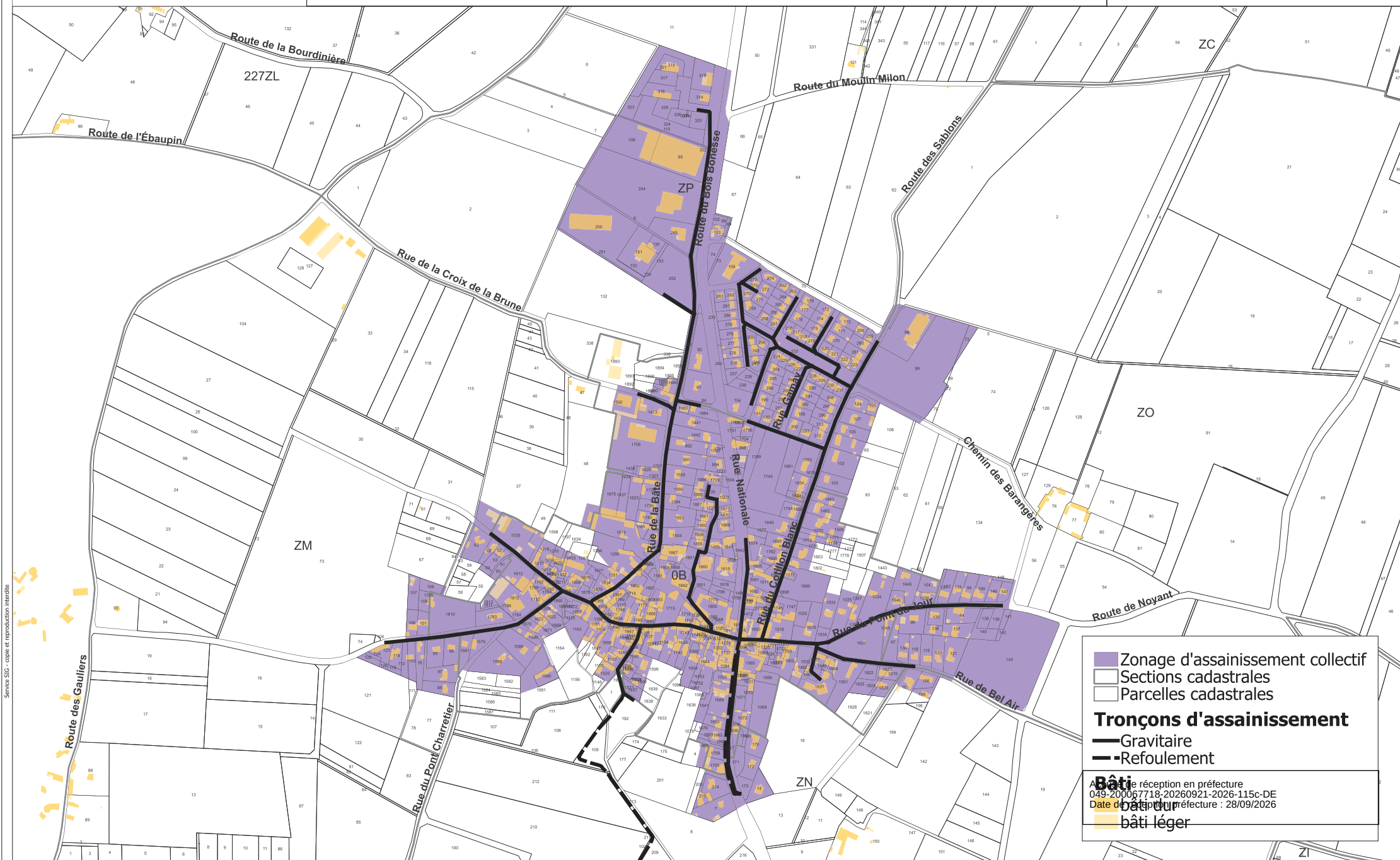
Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,
Fait à Saint Georges-sur-Loire, le 27 février 2026

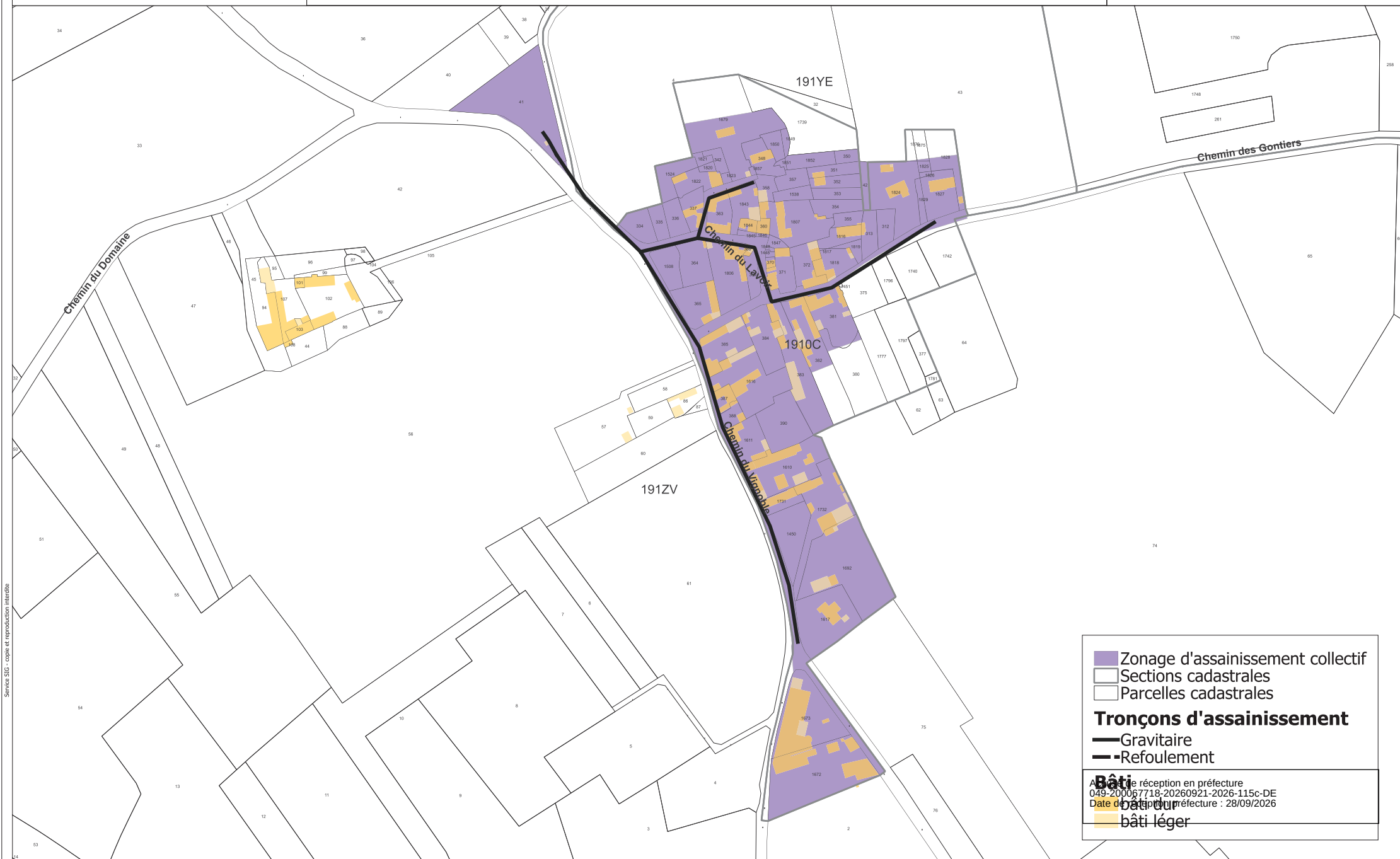
Le Président,
Marc SCHMITTER











-  Zonage d'assainissement collectif
-  Sections cadastrales
-  Parcelles cadastrales

Tronçons d'assainissement

-  Gravitaire
-  Refoulement

Bâti
bâti collectif
bâti léger

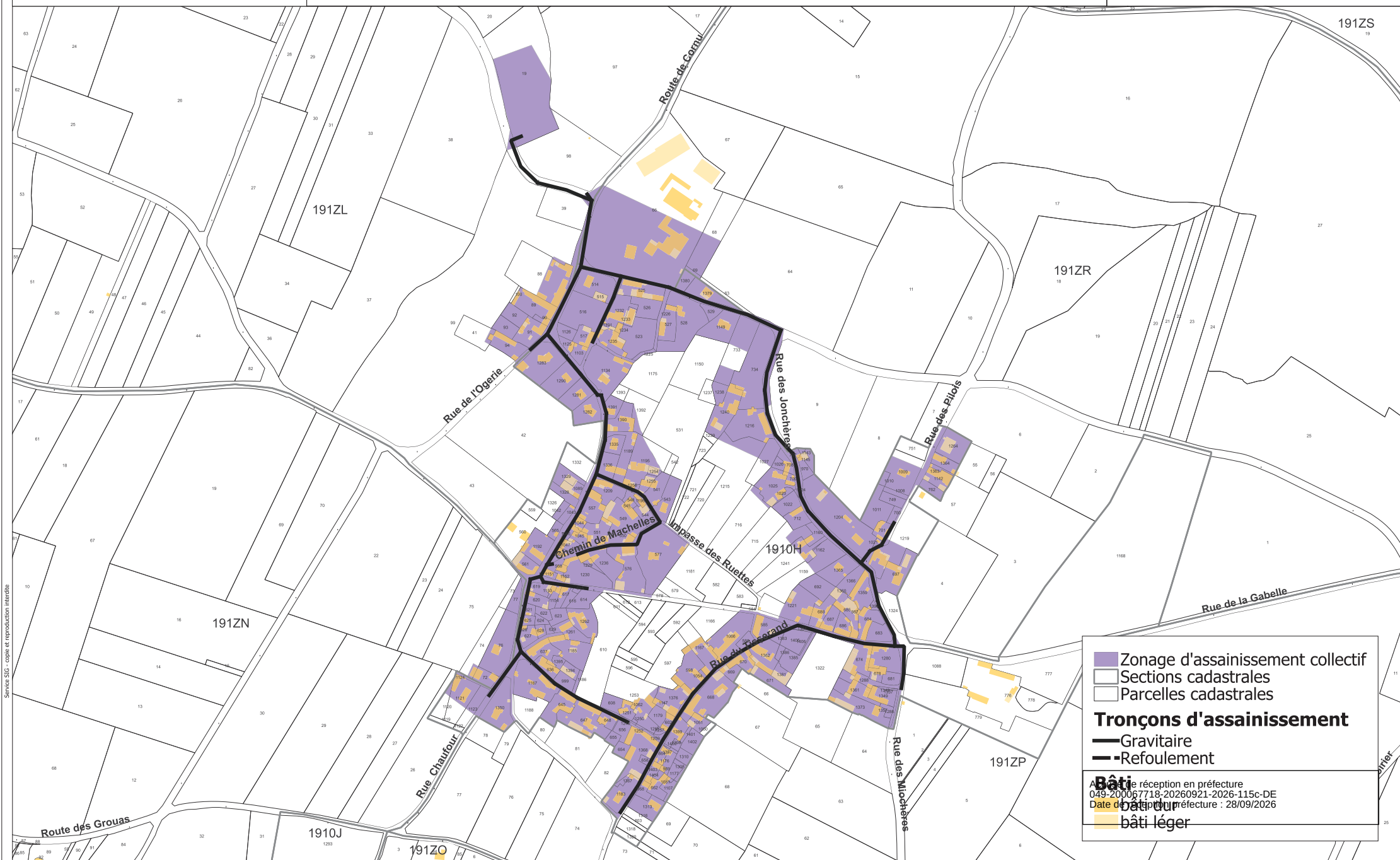
Arrêté de réception en préfecture
049-200067718-20260921-2026-115c-DE
Date de dépôt en préfecture : 28/09/2026

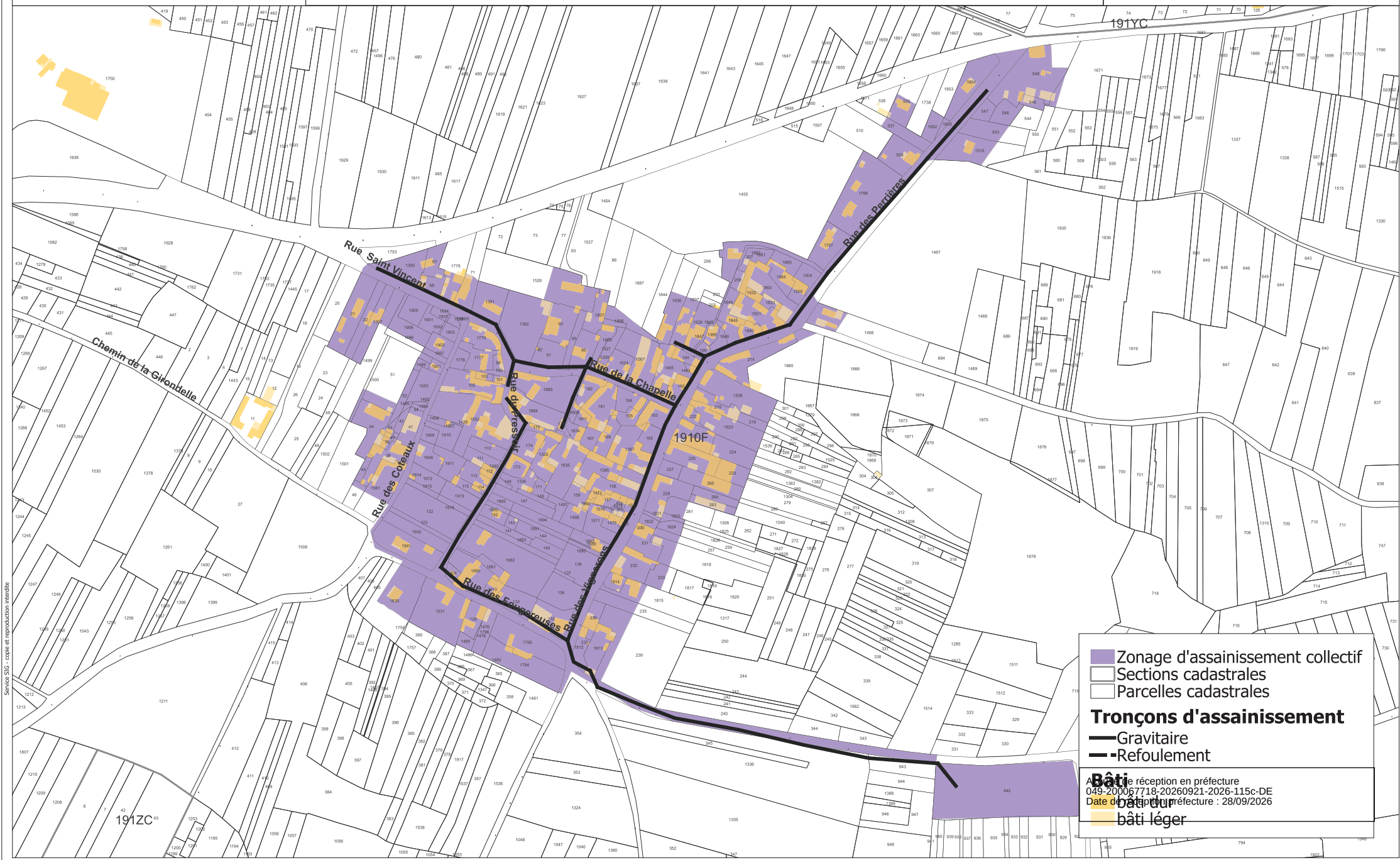


- Zonage d'assainissement collectif
- Sections cadastrales
- Parcelles cadastrales
- Tronçons d'assainissement**
- Gravitaire
- Refolement

Bâti
Bâti collectif
Bâti individuel
Bâti léger

AB : Date de réception en préfecture
049-200067718-20260921-2026-115c-DE
Date de mise à jour en préfecture : 28/09/2026





- Zonage d'assainissement collectif
- Sections cadastrales
- Parcelles cadastrales
- Tronçons d'assainissement**
- Gravitaire
- Refoulement

Bâti
Avis de réception en préfecture
049-200067718-20260921-2026-115c-DE
Date de dépôt en préfecture : 28/09/2026
bâti léger